



SYNTHÈSE DES ENJEUX

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSENTES



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTE DE L'ISÈRE

2025



Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le SymbHII, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE

ÉTAT DES LIEUX

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

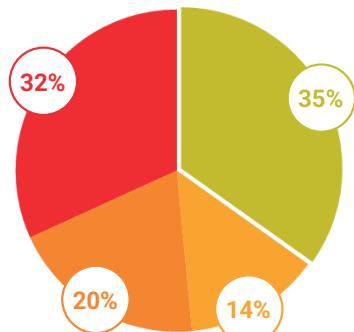
80

espèces exotiques recensées
dont 14 non envahissantes

Surface concernée

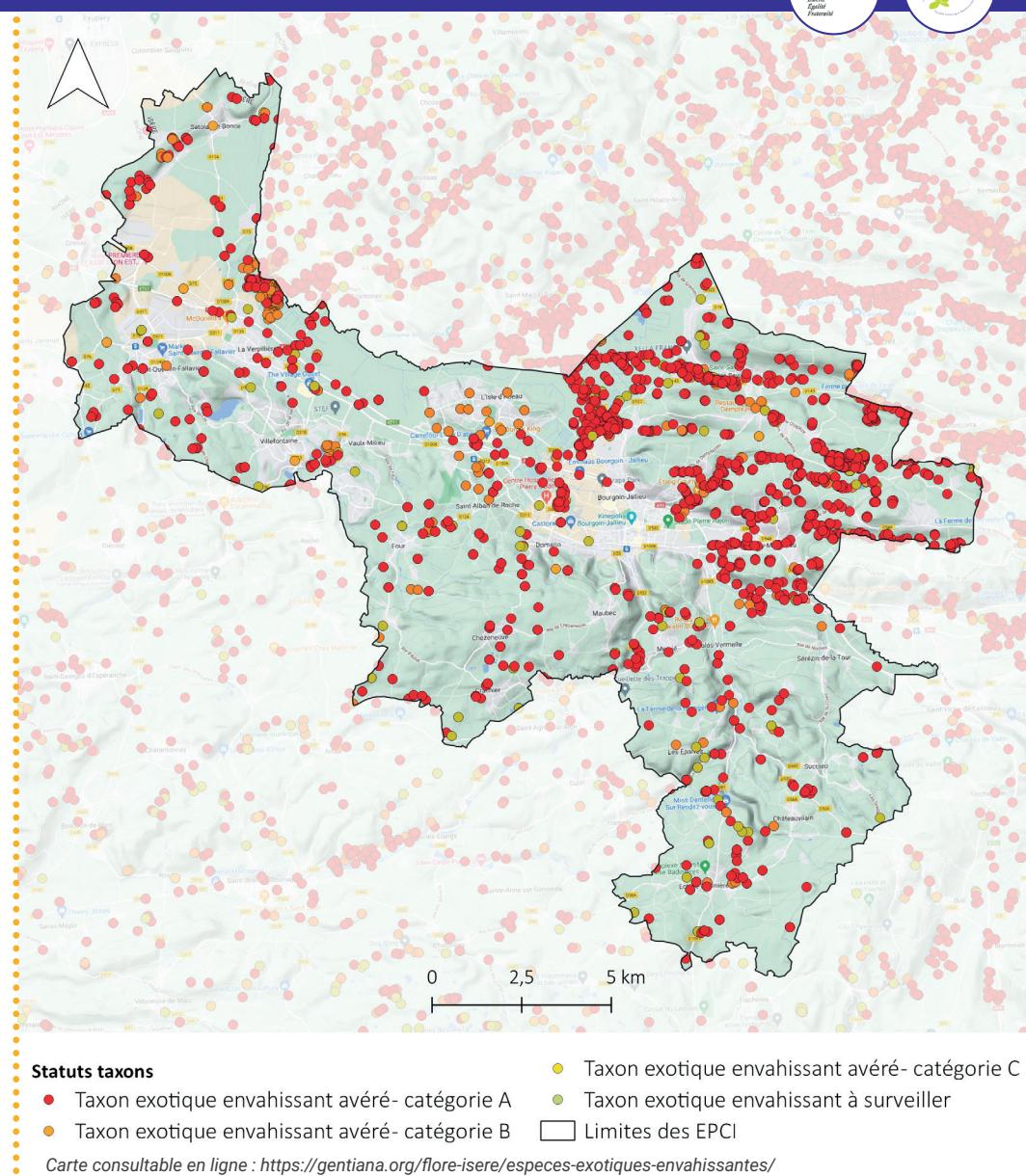
322 mailles de 1 km²
dont 81,06 % présentant
au moins une espèce
exotique envahissante

STATUT DES ESPÈCES



EEE avérée en Isère
Catégorie A : impact très fort
Catégorie B : impact fort
Catégorie C : impact modéré

EEE non avérée en Isère
À surveiller



PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 14% Ambroisie
 - 13% Vergerette annuelle
 - 12% Robinier faux-acacia
 - 10% Solidage géant
 - 6% Érigéron du Canada
 - 6% Renouée de Bohême
 - 4% Érigéron de Sumatra
 - 4% Sorgho d'Alep
 - 4% Buddléia de David
 - 3% Mélilot blanc
 - 25% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- **Ailante glanduleux** (*Ailanthus altissima*)
 - **Ambroisie** (*Ambrosia artemisiifolia*)
 - **Elodée de Nuttal** (*Elodea nuttallii*)
 - **Berce du Caucase** (*Heracleum mantegazzianum*)
 - **Balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera*)
 - **Grande jussie** (*Ludwigia grandiflora*)

LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- **Erable négundo** (*Acer negundo*)
 - **Brome sans arêtes** (*Bromopsis inermis*)
 - **Topinambour** (*Helianthus tuberosus*)
 - **Sumac de virginie** (*Rhus typhina*)
 - **Sorgho d'Alep** (*Sorghum halepense*)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE

PRIORISER LES ACTIONS



ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)	Voir arrêté préfectoral	
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides	ENS Zone humide et ruisseau de Saint-Savin, marais dit « Catelan amont »
Solidages (<i>Solidago gigantea</i> , <i>S. canadensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étang du Moulin de la Croix, marais du Vernay, étang Darde, lac Clair et lac Jublet, le Berlioz, étang de Saint-Bonnet
Renouées (<i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Marais des Mairies, étang de Mai, marais de Chirens

ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Sorgho d'Alep (<i>Sorghum halepense</i>)	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route et en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)
Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, pelouses sèches
Vigne-vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>)	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)

ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Erable négundo (<i>Acer negundo</i>)	Cibler les milieux à enjeux : ripisylves et boisements alluviaux	Forte présence sur la zone humide de la confluence Bourbre – Catelan, zone humide et étang Saint-Savin
Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>), Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement	
Asters américains (<i>Symphytum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i>)	Cibler les secteurs à enjeux	Lac Clair et lac Jublet
Brome sans arêtes (<i>Bromopsis inermis</i>)	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches)	Marais du Vernay
Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Surveiller les milieux humides à enjeux : berges des cours d'eau, ripisylves et zones humides	Marais de Saint-Savin
Elodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>), Egérie dense (<i>Egeria densa</i>), Lentille d'eau menue (<i>Lemna minuta</i>)	Espèces peu présentes mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues, sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Lacs Clair, Jublet et Gris

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Sumac de Virginie (<i>Rhus typhina</i>)	Cibler les milieux à enjeux : zones humides, boisements alluviaux	2 stations identifiées sur la zone humide de Tharabie et en milieu boisé
Lampsane intermédiaire (<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i>)	Espèce peu renseignée ; surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	
Grande jussie (<i>Ludwigia grandiflora</i>)	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en aquariophilie.	

ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux	
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides	Lacs Clair et Jublet
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>), Barbon à nœuds barbus (<i>Bothriochloa barbinodis</i>)	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Jonc tenu (<i>Juncus tenuis</i>)	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs	Étang Neuf, lacs Clair et Jublet
Topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i>)	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés	
Cotonéaster horizontal (<i>Cotoneaster horizontalis</i>)	Surveiller l'apparition dans des milieux à enjeux : pelouses et coteaux secs (contribute à la fermeture de ces milieux)	
Brome purgatif (<i>Ceratochloa cathartica</i>)	Surveiller la colonisation sur le territoire	



Ailanthus altissima



Rhus typhina



Symphyotrichum x salignum



Solidago gigantea



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	4,04
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,31
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	9,32
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	6,52
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	44,72
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	2,17
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	9,32
Aster à feuilles de saule	<i>Sympyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	1,86
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	1,86
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	1,24
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	B	0,31
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	0,93
Brome sans arêtes	<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	C	2,17
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	11,49
Cotonéaster horizontal	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	C	0,62
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,31
Élodée de Nuttal	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	A	0,31
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,31
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	1,24
Erable négundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	B	4,35
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	13,04
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	20,50
Grande Jussie	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	A	0,31
Hémérocalle fauve	<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L., 1762	C	0,31
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,31
Lentille d'eau menue	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	A	0,62
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	1,86
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	10,56
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,86
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	2,48
Paulownia	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	C	0,31
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	4,35
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	A	19,88
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	7,14
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	39,44
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	2,17
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	B	1,86

Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	31,99
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	12,42
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	C	0,62
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,55
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	40,99
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	9,94

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Abutilon de Théophraste	<i>Abutilon theophrasti</i> Medik., 1787	D1	0,31
Achillée à feuilles de crithme	<i>Achillea crithmifolia</i> Waldst. & Kit., 1802	D1	0,31
Amarante blanche	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	D1	0,31
Aster de Nouvelle-Angleterre	<i>Symphyotrichum novae-angliae</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	D1	0,31
Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	0,93
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,31
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	2,80
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,62
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	1,55
Glycerie striée	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	D1	0,31
Impatiante à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	D1	1,55
Jonc ténu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	1,86
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	2,80
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	5,28
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	13,04
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,62
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	8,07
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	0,31
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,62
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	0,93
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,31
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	5,28
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	2,48

QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : signalement-ambroisie.atlasante.fr

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : gentiana@gentiana.org

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : especes-exotiques-envahissantes.fr

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes

J'AI UNE INTERROGATION
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F. (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>